

ADHÉRER pour la PROFESSION, mais pas que...

Facilités
de paiement

... pour
vous aussi !

DEDUCTIBLE
ADHÉSION
COTISATION
2022
DEDUCTIBLE

TARIFS PRÉFÉRENTIELS
FORMATION UNRIO

PAIEMENT CB EN LIGNE

SALARIÉ : 30 % CRÉDIT D'IMPÔT

CONSEILS JURIDIQUES

DÉFENSE DE LA PROFESSION

MODALITÉS D'ADHÉSION

Pour adhérer en 2022, c'est simple et rapide !

- Connectez-vous <https://extranet.orthoptiste.pro>
- Entrez vos identifiants pour vous connecter à votre espace personnel
- Mettez à jour vos coordonnées personnelles et professionnelles
- Communiquez votre adresse e-mail
- Communiquez votre pseudo facebook pour pouvoir rejoindre le groupe réservé aux adhérents.



Pour une première adhésion, joindre une copie de votre diplôme ou une feuille de soins ou tout autre document justifiant votre appartenance à la profession d'orthoptiste.
Pensez à signaler tous les changements concernant vos coordonnées

De soutien : > 280 €

De base : 280 €

Dons : > Montant Libre

Allégée : 170 € (non imposition du foyer fiscal)

1^{ère} année d'exercice (jeunes diplômés) 170 €

Salarié exclusif : 170 €

Retraité : 105 €

Recherche d'emploi : 75 €

Étudiant : 35 €

Grande centrale : 90 €



Droits de première inscription ou de réinscription : 30 € qui s'ajoutent à la cotisation si vous n'avez jamais été inscrit ou si vous avez interrompu votre adhésion.

**ADHÉSION
COTISATION
2022**

DEDUCTIBLE

PAIEMENT
FRACTIONNÉ
PAR CHÈQUE



30% CREDIT D'IMPÔT



PAIEMENT CB EN LIGNE

Si vous êtes orthoptiste SALARIÉ :

En cas de déduction forfaitaire, le montant total doit être inscrit en crédit d'impôt et **30% de la cotisation sera déduite de vos impôts**. En cas de déclaration aux frais réels, la cotisation est à inscrire avec les autres frais professionnels.

Si vous êtes orthoptiste LIBÉRAL :

Le montant doit figurer dans la rubrique « cotisations syndicales et professionnelles ».

EN 2022, LE SNAO SEUL SYNDICAT AVEC VOUS, PARTOUT

22, rue Richer 75009 Paris · Tél. : 01 40 22 03 04
contact@orthoptiste.pro · www.orthoptiste.pro